

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,
JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.
 BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
 Six mois, — . . . 10 — — 13 »
 Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront complétés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).**DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.**

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
 9 — 04 — — Omnibus.
 4 — 13 — — soir, Express.
 7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
 7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
 9 — 50 — — Express.
 5 — 47 — — soir, Omnibus.
 9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
 Dans les réclames 30 —
 Dans les faits divers 50 —
 Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez M^{me} ASSAILLY, MM. JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Une insurrection vient d'éclater à Genève, à propos de l'élection d'un membre du gouvernement cantonal. Le sang a coulé.

Voici les dépêches qui apportent cette nouvelle :

Genève, 22 août. — Hier ont eu lieu les élections pour nommer un membre du gouvernement cantonal en remplacement de M. Challet Venel, récemment élu membre du conseil fédéral.

M. Chenevière, candidat conservateur, a obtenu la majorité contre M. James Fazy, mais l'élection a été annulée pour cause d'irrégularité.

L'agitation règne dans la ville.

Genève, 23 août. — Des troubles ont éclaté. Des barricades ont été élevées. Le sang a coulé.

Le gouvernement cantonal, impuissant à rétablir l'ordre, a demandé une intervention fédérale. Le conseil fédéral a envoyé M. Fornerod en qualité de commissaire. Celui-ci est entré à Genève avec un bataillon de la milice.

Genève, 23 août, 11 h. 1/2 m. — Hier, à la suite de l'annulation de l'élection de dimanche, les conservateurs cernèrent l'hôtel-de-ville où siègeait le conseil d'Etat. Le faubourg Saint-Gervais prit les armes; il y eut un conflit: quatre personnes furent tuées et quinze autres blessées.

Un commissaire fédéral est arrivé.

L'ordre est rétabli, mais l'effervescence dure encore dans la population.

On écrit de Copenhague, le 21 août :

Hier le Folksting s'est occupé de l'interpellation des *Amis des paysans*, touchant le rétablissement de la loi fondamentale de la monarchie danoise dans son étendue primitive.

M. de Bluhme a déclaré que cela ne saurait avoir lieu que dans le cas où le Rigsraad réuni renoncerait à son autorité en faveur du Rigsdag (représentation du Danemark proprement dite), et à la condition que le Rigsdag approuvât ensuite les offres du Rigsraad.

On mande de Varsovie, le 23 août. — En vertu d'une ordonnance impériale, le gouvernement d'Augustowo (qui avait été placé provisoirement sous l'administration militaire du général Mourawief) passera, à partir du 27 août, sous l'administration du lieutenant de l'empereur dans le royaume de Pologne.

Le général Zablocki est désigné pour être mis à la tête de ce gouvernement.

Une dépêche de Londres, du 22 août, annonce qu'un immense incendie a éclaté mercredi dans la forêt de Woolmer, propriété de l'Etat, et n'a pu être maîtrisé qu'hier, grâce aux mesures prises par un millier d'hommes de la troupe.

La forêt est détruite sur une longueur de sept milles et une largeur de trois milles.

Beaucoup de maisons ont disparu dans les flammes avec une quantité considérable de gibier.

Le sinistre est attribué à la malveillance.

INCENDIE DE LIMOGES.

Nous extrayons ce qui suit d'une lettre adressée à la *Gazette de France* :

« Les premières personnes qui arrivèrent sur le théâtre de l'incendie purent voir les flammes sortir en abondance du rez-de-chaussée et du grenier de la maison habitée par le sieur Cance, chapelier. On ignore comment le feu avait pu se communiquer à ces deux parties opposées de la maison, et si la cage de l'escalier, située sur le derrière, avait servi à conduire les flammes sous la toiture. Une enquête est ouverte à ce sujet, et nous espérons que la vérité finira par en surgir.

« Tous ceux qui, à quatre heures du matin, ont assisté à ce spectacle émouvant, ceux surtout qui se trouvaient à l'angle de la rue Penneyre, devant le marché Dupuytren, ceux-là, vivraient-ils des milliers d'années, n'oublieront jamais ce qu'ils ont vu. Figurez-vous, sur un espace bien plus grand que la place de la Concorde, une véritable mer de feu, roulant au-dessus de vos têtes ses vagues rouges, au bruit des maisons qui s'écroulaient, des pompes qui luttèrent contre l'élément, des voix des travailleurs qui cherchaient mutuellement à s'animer, au bruit surtout des cris des milliers de victimes que le fléau laisse sans asile et sans pain.

« A cinq heures, les pompiers de Périgueux et de Châteauroux arrivaient et se mettaient à l'œuvre avec une énergie digne des plus grands éloges, et faisaient tous leurs efforts pour préserver la Boucherie, quartier voisin et rempli de matières inflammables, dont la

destruction, si par malheur le feu y avait pris, aurait fatalement entraîné celle de la ville entière.

« Les soldats du régiment d'artillerie en garnison à Bourges, ville distante de Limoges, par le chemin de fer, de près de soixante-dix lieues, n'ont pu arriver que le 16, à huit heures du soir; ils ont fait leur entrée en ville armés de leurs pics, de leurs pelles, de leurs pioches, et ils ont été d'un grand secours pour déblayer et pour surveiller l'incendie, qui certes menacera de recommencer pendant plusieurs jours encore.

« Tout le monde a fait admirablement son devoir, et on ne peut assez distribuer d'éloges à la population tout entière, au clergé, aux Frères de la doctrine chrétienne, au 11^{me} dragons, au 49^{me} de ligne. On cite de nombreux traits de courage; je vous demande la permission de n'en mentionner qu'un seul. Deux militaires appartenant au 11^{me} dragons, et dont je regrette d'ignorer les noms, apprenant que dans la maison où avait pris le feu se trouvait une vieille femme mourante, et qui avait été administrée seulement quelques heures auparavant, sans calculer le danger auquel ils s'exposaient, se sont précipités à travers les flammes, et ont été assez heureux pour la sauver et pour la transporter dans une maison voisine d'où, au bout de deux heures, il a fallu la déloger une première fois, puis une seconde fois, chaque maison où on la déposait devenant successivement la proie des flammes. »

Pour les articles non signés : P. GODER.

FEUILLETON.

6

LE CLOS DES PEUPLIERS.

(Suite.)

Des sanglots déchirants l'empêchèrent de continuer. La pauvre enfant était brisée par la douleur; on ne l'enlevait pas seulement à celui qu'elle aimait, on la condamnait à vivre avec un autre. Ses illusions de jeune fille, ses joies, ses beaux rêves d'avenir, tout cela disparaissait. Son amour, fortifié par les années, ne devait jamais fleurir dans son cœur.

Elle relut une seconde fois la lettre de Julien; puis, appelant à son secours la force qui lui restait, elle écrivit sa réponse qu'elle remit immédiatement à Alexandrine en la priant de la faire parvenir au jeune homme.

La femme de charge, sous prétexte d'aller voir sa sœur, se rendit à Villebelle et donna la lettre à la gouvernante de M. Prugnot, qui la porta aussitôt à Julien.

Il l'attendait avec impatience; mais quoiqu'il eût l'air de la lire et de savoir qu'il pouvait encore espérer, il la couvrait de baisers et n'osait en briser

le cachet. Il l'ouvrit enfin. Voici ce qu'elle contenait :

« Ne m'accusez pas, Julien, mais plaignez-moi. Mon père le veut, j'obéis. Pourrais-je résister à sa volonté absolue? Vous êtes moins malheureux que moi, Julien, vous restez libre. Ne dites point surtout que je ne vous aimais pas; l'idée seule que vous pouvez le croire me fait un mal horrible. Vous m'oubliez, mon ami, je l'espère, je le veux puisque nous ne devons plus nous revoir, et vous aurez encore des jours de bonheur. En renonçant à vous, Julien, je n'ai pas seulement sacrifié mon amour, mais ma vie que j'avais rêvée si belle. Je sens déjà qu'elle m'abandonne: mon âme est à Dieu, mon cœur vous appartient, le reste ne vit plus. Adieu, Julien, adieu, nous nous retrouverons au ciel, près de ma mère. Là, nous pourrions nous aimer encore.

« THÉRÈSE. »

La lettre s'échappa des mains de Julien et tomba à ses pieds. Une pâleur livide couvrit son visage; son regard devint étrange. Il ne prononça pas un mot, mais au frémissement de ses lèvres, à l'expression sinistre que prit sa physionomie, on comprenait qu'une sourde colère grondait en lui contre M. Ramon.

Il se leva et fit deux ou trois fois le tour de sa chambre, très agité. Ses yeux tombèrent sur la lettre. Il la ramassa, et, la pressant sur ses lèvres :

« Pauvre enfant! dit-il, ils la tuent. Elle veut que je l'oublie. Chère Thérèse, l'oublier! Ton image ne s'effacera jamais de mon cœur; c'est ton sanctuaire, un autre amour le profanerait.

« Nous avons chacun notre destinée, reprit-il; il faut que la mienne s'accomplisse. »

VII.

Le jour fixé pour le mariage était arrivé. De neuf à dix heures, les salons de M. Ramon se remplirent d'invités. Les gros propriétaires des environs s'y faisaient remarquer par leur costume emprunté aux modes anciennes et nouvelles, — pantalons, chapeaux et habits de différentes époques, — et leurs discours sur la valeur des terres et leurs produits. Les uns étaient venus à pied, les autres dans des carrioles, cabriolets, berlines ou autres véhicules dont les beaux jours devaient remonter à la Régence. Leurs dames, grosses, rouges et grasses pour la plupart, brillaient surtout par leur silence et leur raideur, qu'elles voulaient faire prendre pour la dignité.

Le sous-préfet, le receveur des contributions indirectes, le président du tribunal, l'ingénieur en chef, l'inspecteur des eaux-et-forêts, un capitaine de gendarmerie et quelques autres fonctionnaires s'étaient rendus à l'invitation de MM. Daumer et Ramon, et venaient honorer, par leur présence, le mariage de la fille de ce dernier. Ces messieurs étaient salués jusqu'à terre; les dames leur souriaient aussi gracieusement que possible. Elles faisaient des frais de coquetterie pour en être distinguées, et plus d'une souhaitait intérieurement se trouver, au dîner, placée à côté de M. le sous-préfet, de M. l'inspecteur, de M. le président ou de M. l'ingénieur.

La figure de M. Ramon semblait couverte d'une couche de vermillon, le bonheur le gonflait d'orgueil et d'amour-propre satisfait; la joie l'étouffait.

L'heure du départ était passée, et la mariée ne paraissait pas encore; tout le monde l'attendait.

M. Ramon, aussi impatient et peut-être plus que les autres, quitta le salon pour aller la chercher. La couturière achevait de l'habiller.

— On t'attend, ma fille, lui dit M. Ramon; nos amis trouvent le temps long; M. le sous-préfet lui-même t'a déjà demandée.

— Je suis prête, répondit la jeune fille.

Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* donne les détails suivants sur le départ du roi d'Espagne :

Dimanche, vers deux heures, S. M. le roi d'Espagne a pris congé, au palais de Saint-Cloud, de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Après s'être arrêté à Paris chez la reine Christine, Sa Majesté a quitté cette ville à six heures du soir. Un train spécial avait été mis aux ordres du roi. Les officiers que l'Empereur avait attachés à sa personne ont accompagné Sa Majesté jusqu'à la frontière d'Espagne. Elle est arrivée lundi matin à Bayonne, à huit heures et demie. Les autorités sont venues la recevoir à la gare et l'ont accompagnée à l'hôtel-de-ville, où des appartements lui étaient préparés.

A neuf heures et demie, le roi a visité l'exposition franco-espagnole et a dû repartir à deux heures.

— On assure que le conseil d'Etat est saisi d'un projet de loi tendant à assimiler les veuves des sénateurs, généraux de division, vice-amiraux, vice-présidents du conseil d'Etat et présidents de section, premiers présidents et procureurs généraux de la cour de cassation et de la cour des comptes, aux veuves des grands fonctionnaires, ayant droit aux pensions prévues par la loi du 17 juillet 1856.

— Un décret impérial du 12 août porte qu'il est créé, sous le nom de *Grand prix de l'Empereur* et sur les fonds de la liste civile impériale, un prix de 100,000 francs, qui sera décerné tous les cinq ans à l'auteur d'une grande œuvre de peinture, de sculpture ou d'architecture qui aura été reconnue digne de cette récompense.

— On commence à voir des pièces de 50 centimes, nouveau modèle. Au revers, elles portent les mots : Empire français, puis une grosse couronne impériale, sous laquelle on lit : 50 centimes.

— On écrit de Londres que lord Palmerston souffre de nouveau d'une forte attaque de goutte.

— A New-York il existe une assurance contre le suicide. La société fait des bénéfices. Voici la clause morale de cette institution. Si pendant l'espace de deux années vous avez payé exactement la somme que vous devez à la compagnie, vos héritiers touchent une prime importante. Et plus vous retardez la catastrophe, plus vous augmentez votre héritage. L'invention de cette assurance est ingénieuse.

Chronique Locale.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Ouverture de la session de 1864.

Lundi, à une heure, a eu lieu, dans la

grande salle de la Préfecture, l'ouverture de la session du Conseil général.

M. le préfet a lu le décret impérial qui constituait le bureau et reçu le serment des membres nouvellement élus. La parole a été donnée ensuite à M. Louvet, député au Corps-Législatif et président du Conseil général.

Après avoir adressé des félicitations à M. le comte de Las Cases à l'occasion de sa promotion au grade d'officier dans la Légion-d'Honneur, et à M. le marquis d'Andigné au sujet de sa nomination au grade de lieutenant-colonel d'état-major, M. le président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

» Le Conseil général, renouvelé dans quelques-uns de ses membres, commence aujourd'hui sa période triennale. En adressant un hommage de regret à ceux de nos collègues qui nous ont quittés et un salut de bienveillance à ceux qui nous arrivent : je crois qu'il n'est pas sans intérêt de jeter avec vous un regard rapide sur les travaux les plus importants que vous avez accomplis jusqu'à ce jour et sur ceux qui vous restent encore à exécuter.

» Le cadastre a été achevé dans toutes nos communes. Malgré son état défectueux provenant de l'incessante mobilité du sol entre les mains de ceux qui le possèdent, ce grand témoin public de la propriété foncière, rend néanmoins chaque jour d'incontestables services.

» Malgré la modicité des ressources de votre budget, vous avez trouvé le moyen d'allouer annuellement une dotation considérable (environ 110 mille francs) à l'important service des enfants assistés.

» Vous avez créé pour nos aliénés l'asile de Sainte-Gemmes qui sera sans contredit, lorsque ses dernières transformations auront été opérées, l'un des plus beaux de la France sous le triple rapport de la situation, de la salubrité et de la commodité des services. Une allocation d'environ 125 mille francs figure annuellement à votre budget pour les dépenses de cet établissement si digne à tous égards de votre douloureuse sollicitude.

» L'instruction primaire s'est développée de la manière la plus satisfaisante sous l'influence féconde de vos encouragements et de vos secours.

» L'École normale a été créée. Une somme annuelle de 80,000 fr. environ, inscrite à votre budget fait face aux dépenses de cette école, pourvoit à l'insuffisance du traitement des instituteurs dans les petites localités, et subventionne les communes pauvres dans la construction de leurs maisons d'école et dans l'achat du mobilier indispensable.

» Conjointement avec la ville d'Angers, vous avez créé le Dépôt de remonte.

» Nos édifices départementaux, préfecture,

sous-préfectures, tribunaux, prisons, casernes de gendarmerie, etc., ont été presque tous reconstruits à neuf ou complètement restaurés. Dans vos dernières sessions, vous avez voté en principe la construction du plus important de tous ces édifices, du palais de justice d'Angers, de concert avec la commune d'Angers et avec l'État ; il vous reste à régler la part contributive de votre concours à cette œuvre. En sauvegardant avec une judicieuse fermeté les intérêts départementaux dans cette répartition, nous n'oublierons pas qu'il faut avant tout que ce monument soit digne tout à la fois du grand service auquel il est destiné et de la ville au milieu de laquelle il doit s'élever.

» Nos routes départementales sont achevées, sauf quelques améliorations reconnues utiles et qui seront exécutées successivement selon leur degré d'urgence. Ces routes, au nombre de 29, présentent un parcours de 827,868 mètres. Leur création, indépendamment des frais d'entretien et de grosses réparations, mais en y comprenant les rectifications déjà opérées, a coûté 12,490,000 fr., soit 15 fr. par mètre courant.

» Nos chemins de grande communication sont aussi terminés. Ces chemins, au nombre de 48, se développent sur une longueur totale de 994,757 mètres. La dépense de leur construction, en dehors des frais annuels d'entretien, se monte à 5,970,000 fr.,

dont	5,402,500 fr.
en argent et	2,487,500 fr.
en prestations acquittées en nature.	

Total égal	5,970,000 fr.
----------------------	---------------

Soit 6 fr. par chaque mètre courant.

» Il nous reste à achever maintenant nos chemins d'intérêt commun et nos chemins vicinaux ordinaires. C'est là l'œuvre capitale que nous devons poursuivre avec une énergique résolution.

» L'État nous viendra en aide ; mais nous devons surtout nous aider nous-mêmes, et il n'est pas de sacrifices qu'il ne faille accepter pour atteindre le but. Une bonne viabilité est un des premiers besoins d'un peuple civilisé, ou plutôt c'est un des plus puissants instruments de la civilisation elle-même. La viabilité simplifie les frais de production, active le commerce, décuple la richesse, facilite la police, accroît la sécurité, attire les enfants vers les écoles, et fait tomber les préjugés et les haines en multipliant les rapports que les hommes ont entr'eux. Il faut que, dans un avenir peu éloigné, il n'y ait plus en Maine-et-Loire un seul chemin vicinal qui, à part ses dimensions plus modestes, ne puisse rivaliser avec les grandes routes.

» Voilà, Messieurs et chers collègues, le tableau sommaire de ce que vous avez fait vous et vos prédécesseurs, et de ce qui vous reste à faire. Assurément, en traçant cette dernière partie du tableau, je n'ai pas la pré-

tention de clore le cercle des travaux réservés à l'avenir. L'avenir est infini et n'appartient qu'à Dieu. De nouveaux horizons s'ouvriront sans nul doute pour nos neveux. Quant à nous, portons de notre mieux le poids de notre journée et accomplissons bravement la tâche qui se dresse devant nous. Cette tâche, malgré son importance, nous sera facile, à raison surtout de la parfaite communauté de vues qui règne parmi tous les membres de notre Conseil. Grâce aux excellentes relations établies entre nous et que la tradition perpétue en notre sein, nous semblons être en quelque sorte les membres d'une même famille, image en cel de la grande famille départementale que nous représentons. Chacun de nous, de quelque point de l'horizon politique qu'il soit parti, se pénètre, en entrant dans cette enceinte, de la pensée commune qui peut se résumer ainsi : fidélité respectueuse envers le Souverain qui nous gouverne avec tant de fermeté et de sagesse, dévouement profond à notre cher et beau pays d'Anjou, concours affectueux à l'éminent magistrat qui administre avec un zèle si intelligent nos affaires départementales.

» Nous resterons fidèles à ces sentiments qui font à la fois la force et le charme de nos délibérations. Heureuses les assemblées comme la vôtre, Messieurs, où le bon sens, l'expérience et l'amour du véritable progrès s'appuient sur l'indépendance des positions et des caractères.

Ce discours, net et substantiel, empreint des sentiments les plus patriotiques, résumait avec une remarquable netteté les travaux du Conseil général ; il disait en même temps, avec quelle ardeur et quelle constante sollicitude, M. le préfet s'était préoccupé des intérêts d'un département auquel il est attaché par des liens que rien ne pourra briser.

Unis par la même pensée, obéissant à un sentiment commun, l'administration préfectorale et le Conseil général n'ont eu qu'un but : maintenir à notre Anjou son rang parmi les contrées dont s'enorgueillit à juste titre la France. Le succès a couronné leurs efforts. Pour se convaincre de cette vérité, nos lecteurs n'auront qu'à lire le rapport d'ensemble de M. le Préfet ; ils verront, à chaque page de ce document, plein d'intérêt, apparaître les loyales et généreuses intentions d'une administration que nous nous honorons d'appuyer très-énergiquement, parce qu'elle sait faire aimer le gouvernement de l'Empereur et respecter le pouvoir qu'elle exerce avec autant d'intelligence que de modération.

SOUSCRIPTION POUR LES INCENDIÉS DE LIMOGES.

(Suite.)

Total des listes précédentes. . . 187 fr.

M^{re} G. 5

Plusieurs anonymes 5 50

A son apparition au milieu des invités, des cris d'admiration partirent de tous côtés. — Qu'elle est belle ! disaient les uns. — C'est une divinité, reprénaient les autres. Ces mots : elle est charmante, adorable, superbe, sortaient à la fois de toutes les bouches.

On félicitait M. Daumer, on complimentait M. Ramon, et les célibataires et les veufs enviaient le bonheur du premier.

Thérèse, aussi pâle que la couronne de fleurs d'orange posée sur ses cheveux, et malgré la douleur et la fatigue répandues sur ses traits, était réellement très-belle dans sa toilette de mariée. Les femmes, sans faire attention à sa tristesse, s'extasiaient devant sa robe surchargée de dentelles, son voile de point d'Angleterre et les bijoux dont on avait cru devoir la couvrir.

M. Ramon donna le signal du départ ; les portes du salon s'ouvrirent et on prit le chemin de Villebelle.

Une partie des habitants du village attendait sur la place de la mairie l'arrivée du cortège. Une vingtaine de jeunes paysans, portant des fleurs à la boutonnière de leur habit et armés de fusils, occupaient le centre de la place. Lorsque les premières voitures

se montrèrent, elles furent saluées par vingt coups de feu.

En descendant de voiture, Thérèse promena un instant son regard sur la foule et aperçut Julien caché dans les derniers rangs ; elle poussa un cri étouffé, chancela et tomba à demi-évanouie dans les bras de son père qui s'était approché pour lui donner la main.

Julien avait fait un mouvement comme pour s'élancer vers elle, mais il s'arrêta aussitôt en reconnaissant sa folie ; il se borna à suivre des yeux la jeune fille qui entra à la mairie appuyée sur le bras de son père.

Les jours précédents, le jeune homme s'était vainement promené autour du Clos des Peupliers, dans l'espérance de voir Thérèse ; elle n'avait point quitté sa chambre depuis quinze jours. Cependant, il voulait la revoir encore une fois, et, malgré la répugnance qu'il éprouvait à se mêler aux curieux, ses jambes, esclaves de son cœur, l'avaient conduit sur la place où son désir venait d'être satisfait.

Il s'éloigna immédiatement et se dirigea vers l'église ; il y entra et se plaça dans une sorte de tribune d'où il pouvait observer sans qu'on se doutât de sa présence. Un de ses désirs contenté, il lui en

était revenu un autre. Il avait voulu voir Thérèse avant qu'elle fût mariée ; maintenant, un sentiment dont il ne se rendait pas compte, le poussait à assister à la cérémonie de son mariage. Le malheureux jeune homme se plaisait à augmenter ses souffrances et à faire saigner ses blessures en recherchant tout ce qui pouvait les irriter.

De nouveaux coups de fusil tirés par les paysans lui apprirent que Mlle Ramon était devenue Mme Daumer. Quelques minutes après, les nouveaux mariés entraient dans l'église où M. Prugnot les attendait.

La cérémonie commença. Julien ne cessa pas de regarder Thérèse ; il la voyait trembler. Dans les soulèvements de sa poitrine, il devinait des soupirs. Il crut apercevoir des larmes sur ses joues ; pour pouvoir les recueillir, il aurait volontiers donné sa vie.

La voix de M. Daumer, répondant à la question que le prêtre adresse aux époux, le fit tressaillir. Il écouta pour entendre la réponse de Thérèse qui n'arriva point jusqu'à lui ; mais il la comprit dans le mouvement de ses lèvres.

Une sueur glacée couvrit son front, ses oreilles bourdonnerent ; sous ses yeux, les objets prirent

des formes fantastiques, et il lui sembla que la terre se déroba sous ses pieds. Il essaya de se lever, mais il tomba aussitôt à la renverse. Il était évanoui.

Immédiatement après la messe, la noce retourna au Clos. Thérèse, qui n'avait résisté à tant d'émotions diverses que par une grande puissance de volonté, se trouva brisée et sans force en arrivant. Elle témoigna le désir de se retirer dans sa chambre.

— Y penses-tu ? lui dit son père ; que diraient nos invités ? Il faut absolument que tu restes au milieu de nous. Tu es la reine de la fête, ma fille, et tu dois être gaie ; si ce n'est pas pour ton mari et moi, que ce soit au moins pour le monde. Tâche donc de prendre un visage plus riant.

Thérèse ne fit aucune objection ; elle se résigna. Le reste de la journée, elle se laissa conduire et obéit machinalement à son père, mais sans prendre part à la joie générale ni au mouvement qui se faisait autour d'elle. Rien ne put la distraire et l'obliger à sortir de son état d'engourdissement. Elle n'avait plus conscience de ce qu'elle faisait et semblait ignorer la situation dans laquelle elle se trouvait.

Lorsque Julien revint à lui, l'église était déserte. Son regard surpris erra d'abord dans l'enceinte du

La mauvaise saison et la diminution des jours vont priver les dilettanti de notre ville d'un agréable moment. L'excellente musique de l'École de cavalerie ne se fera plus entendre le jeudi soir.

Si l'on doit des félicitations aux jeunes artistes et à leur habile chef, on ne doit pas moins de reconnaissance à M. le général Crespin, qui, avec une extrême amabilité, a accordé l'entrée des jardins de l'École à la foule et a ainsi transféré les abords de la Levée d'Enceinte et la carrière du Carrousel en une délicieuse promenade.

Un malheur bien affreux vient d'accabler une famille de notre ville : un messager qui faisait le service de Saumur à Bressuire, a eu hier soir les deux cuisses broyées sous les roues de sa charrette.

Malgré les nombreux accidents qui sont signalés chaque jour, le sieur Laigle avait établi une civière suspendue, au devant des roues. Assis sur ce siège, il s'était endormi. A l'approche du bois de Sanzay, Laigle perdit l'équilibre et tomba sous sa voiture : ses deux cuisses ont été horriblement écrasées.

A cette distance de Saumur et loin de toute habitation, il est resté fort longtemps sans secours sur la route, et ce n'est qu'après quatre heures de souffrances atroces, qu'il a pu recevoir les premiers soins des hommes de l'art. Sa situation, paraît-il, a été jugée fort grave; on parle de l'amputation des deux jambes.

Ce nouvel accident servira-t-il de leçon aux nombreux rouliers qui compromettent chaque jour leur existence de la même façon! Il est à craindre qu'ils n'en tiennent pas compte.

M. Conus, cet habile prestidigitateur qui a tant de fois égayé la société de Saumur et même de la France entière, vient d'arriver dans notre ville.

Quelle bonne fortune! avons-nous déjà entendu dire. Nous sommes privés depuis si longtemps à Saumur de toute espèce de délassement, que chacun se rendra à cette soirée, et avec d'autant plus d'empressement, que M. Conus a amené avec lui son gendre, M. Fossier, dont le talent égale celui du beau-père. Il n'y a rien de surprenant à cela. Conus n'eût point voulu introduire dans sa famille un talent d'un ordre secondaire.

Dimanche prochain, ces deux habiles prestidigitateurs donneront leur soirée dans la grande salle de l'Hôtel-de-Ville, que M. le Maire a mise à leur disposition. Tous les deux rivaliseront de prestesse, de dextérité, et feront passer leurs spectateurs de surprise en surprise. Les Conus promettent toujours beaucoup, et on se souvient par expérience qu'ils savent tenir parole. Il n'est pas besoin d'une salle pour qu'ils amusent le public; voici ce que nous lisons dans un journal d'une ville voisine :

« temple; puis, le souvenir de ce qui s'était passé deux heures auparavant se redressant tout-à-coup devant toi, il éclata en sanglots. — C'est fini, s'écria-t-il en roulant sa tête dans ses mains, elle est mariée, je ne la verrai plus; ils ont pris ma vie. Oh! la mort! si elle pouvait venir, comme je l'accueillerais avec joie! je trouverais là la fin de mes souffrances, et si, comme on le croit, il y a communication entre les âmes sœurs, la mienne aimerait celle de Thérèse et s'entendrait encore avec elle. »

« Le ciel est juste, il ne voudra pas que Thérèse soit malheureuse longtemps, il nous réunira; M. Ramon sera puni. Ses sanglots redoublaient et ses pleurs coulaient en abondance. — Il tomba dans une prostration complète et se livra entièrement à ses tristes pensées. La nuit le surprit dans la même position. Il souleva sa tête alourdie, et à la lueur de la lampe qui brûlait devant le tabernacle, il vit son oncle priant, agenouillé sur les marches de l'autel. »

(La suite au prochain numéro).

« Dans un café, un monsieur tenait en main le journal le *Siècle*, qu'il lisait attentivement; sur ces entrefaites, un étranger s'approche du gros lecteur et lui dit : Auriez-vous la bonté, monsieur, de me laisser jeter un coup-d'œil sur ces colonnes? Je n'ai que peu de choses à voir. — Le Monsieur, flatté de la politesse et des bonnes manières de l'étranger s'empresse de lui passer son journal. »

« — Excusez-moi, monsieur, je croyais que c'était le *Siècle* que vous lisiez. »

« — Mais sans doute, fit le monsieur. »

« — C'est une erreur, voyez vous-même. »

« Et, montrant le journal, l'étranger fit voir à son interlocuteur le *Monde*. »

« Vous dire l'ébahissement, la stupeur du gros monsieur, serait impossible. — Avoir lu la prose de M. Coquille pour celle de M. Jourdan, quelle méprise! »

« Pendant ce temps quelques personnes s'étaient groupées autour des deux interlocuteurs. L'une d'elles reprit le journal que le gros monsieur avait rejeté sur la table, et s'écria : — Ce n'est pas le *Monde*, c'est le *Constitutionnel*! »

« Un autre répondit : — C'est le *Journal des Débats*! — C'est l'*Opinion nationale*! — C'est la *Patrie*! — C'est le *Charivari*! — C'est le *Journal pour rire*! »

« Le gros monsieur, confondu, ne savait que dire : son premier mouvement avait été de regarder les pieds de l'étranger, croyant y voir la patte velue et fourchue d'un envoyé de Méphistophélès. — Vous êtes le diable, s'écria-t-il? — Je vous assure que non, reprit modestement l'étranger. — Mais qui donc êtes-vous, monsieur? — Qui je suis? — Eh! parbleu, dit quelqu'un qui se trouvait là, c'est Conus. »

« Vous jugez si chacun s'empresse de s'inscrire pour une place au théâtre. »

L'ouverture de la chasse, pour 1864, est fixée, dans toute l'étendue du département de la Loire-Inférieure, au samedi 5 septembre prochain, au point du jour.

On lit dans le *Phare de la Loire* :

Le programme du concours pour le monument à élever à M. Billaut rencontre de vives oppositions dans le monde des artistes. Ces oppositions sont déjà venues se traduire devant l'administration, sans amener aucun changement aux conditions qu'elle a posées. Plusieurs statuaires ont alors déclaré vouloir rester sous leur tente. Probablement aurons-nous, avant peu, à faire connaître les objections générales soulevées dans les ateliers contre des dispositions de nature à éloigner, selon les réclaments, la commission de son but, qui paraît avoir été d'attirer le plus de concurrents possible.

La population n'est pas directement intéressée à ce débat; les souscriptions particulières ont été rares, et le monument s'élèvera à peu près aux frais de souscripteurs qui, dans une position officielle, ont voulu donner un témoignage de sympathie posthume à un homme qui servait comme eux le gouvernement, seulement à un rang plus élevé, avec autant de zèle mais avec plus d'éclat et de talent. La question se trouve ainsi un peu circonscrite; toutefois le monument devant être édifié sur une place publique, il est assez naturel que l'opinion s'en occupe au moins à un point de vue étranger à la politique.

En mettant sous les yeux de nos lecteurs les pièces de la discussion, nous ne disposerons donc pas d'une manière qui puisse leur être tout-à-fait indifférente, de l'espace que nous consacrons à ce sujet.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET

Variétés.

AMPHITHÉÂTRE DE GENNES.

D'importantes découvertes archéologiques viennent d'avoir lieu à Gennes. Nos lecteurs nous sauront sans doute gré de reproduire la note adressée à ce sujet, par M. Godard-Faultier, à la commission archéologique de Maine-

et-Loire, et qui doit trouver place dans le prochain numéro du *Répertoire* :

« Ce n'est pas vous, Messieurs, qui serez surpris de savoir que la Gaule, à l'époque romaine, renfermait un grand nombre de villes, et même de villes d'une moyenne étendue, qui toutes avaient leur théâtre ou leur amphithéâtre. Le besoin de spectacles était alors fort avant dans les mœurs. Il nous serait facile de vous signaler plus d'un lieu aujourd'hui désert, qui, il n'y a pas moins de quinze siècles, retentissait bruyamment des voix de la multitude. »

« Vous ne serez donc point étonnés d'apprendre que de nouvelles fouilles entreprises par les soins de l'honorable famille d'Achon sont venues confirmer l'existence d'un monument scénique près de la petite ville de Gennes. Ce monument, que je publiai le premier, il y a de cela vingt-cinq ans, m'avait été signalé par le respectable M. Pinson, encore aujourd'hui curé de cette paroisse. »

« Depuis lors, ces ruines, si pittoresquement assises sur la pente d'un bois-taillis, furent visitées par M. de Caumont et par les membres du Congrès de Saumur. Elles leur parurent très-intéressantes et méritèrent l'ouverture d'un crédit de 200 fr. afin d'opérer des déblais de terres sur divers points. »

« Toutefois la famille d'Achon, propriétaire du lieu, n'a point attendu que l'on mit cette somme à sa disposition. Dès cette année, à ses frais et sans craindre d'endommager le bois-taillis, elle n'a pas hésité, dans l'intérêt de la science, à faire pratiquer des fouilles qui ont produit d'heureux résultats. M. Joly, de Saumur, et moi, invités avec cet empressement cordial et délicat qui naturellement attire, nous n'eûmes garde de manquer au rendez-vous du 5 juillet, et voici les découvertes qu'il nous a été donné de constater :

« 1° Une muraille, longue de vingt-neuf mètres, montant vers l'est sur la colline du bois-taillis. On y remarque tous les caractères de l'époque romaine : petit appareil avec joints-pierrés à surface, chevrons; chaînes de briques; noyau amplexion. »

« Cette épaisse muraille est en outre renforcée de huit contre-forts présentant les mêmes caractères. »

« Il nous parut évident qu'elle limitait l'ensemble des gradins de ce côté-là. »

« 2° A la partie basse de cette muraille, en dedans de la cave, quelques pierres calcaires d'un assez grand appareil, et dont la situation nous induisit à penser qu'elles avaient appartenu à l'une des *scalae*. »

« 3° Dans un petit chemin d'exploitation situé au bas de la colline boisée, vers nord, un mur faisant exactement suite à d'autres murs précédemment constatés, tous bâtis sur un plan parfaitement elliptique et renfermant un espace d'environ 13 ares. »

« 4° Vers sud-ouest, à soixante-quatre mètres du pied de la muraille décrite n° 1^{re}, le départ d'une autre muraille montant sur la colline. De nouvelles fouilles nous apprendront si elle est le pendant de la précédente, c'est-à-dire limitative des gradins de ce côté, ce que nous sommes très-disposés à croire, vu les exigences de la régularité. »

« 5° Un gradin au pied de la muraille, n° 4, gradin à petit appareil revêtu de ciment. »

« 6° Enfin du même côté, mais plus vers sud, un reste de podium parfaitement accusé. »

« Il nous parut que d'autres parties du podium avaient été remaniées à diverses époques; il ne faut point s'étonner de ces réparations, car le monument scénique de Gennes, vieux d'au moins quinze siècles, a bien pu servir aux plaisirs des habitants de l'endroit et lieux environnants, non-seulement à l'époque romaine, mais encore sous la race mérovingienne. »

« Maintenant, Messieurs, s'élève cette question : Ce monument est-il un théâtre ou un amphithéâtre? »

« Afin de la résoudre il convient, je crois, de bien se rendre compte de la différence de ces deux édifices. »

« Chez les anciens, le théâtre est formé d'une scène sur plan rectangulaire au bas et en avant d'une série de gradins semi-circulaires. »

« L'amphithéâtre est au contraire formé d'une arène sur plan elliptique environnée d'une série de gradins circulaires. »

« Or, si de ces définitions l'on rapproche le monument scénique de Gennes, il est aisé de voir qu'il tient du théâtre par la série de ses gradins semi-circulaires, et de l'amphithéâtre par son arène elliptique. »

« On pourrait donc en conclure qu'il s'agit d'un édifice mixte. Toutefois comme c'est bien plutôt la place où les jeux doivent s'exercer qui doit déterminer la nature du monument, il s'ensuit que l'ellipse de Gennes étant improprie à une représentation théâtrale, comme l'entendaient les anciens, doit être rangée parmi les amphithéâtres, mais parmi les amphithéâtres incomplets, tels que celui de Chénevères, département du Loiret. »

« Nous avons donc eu raison en 1839, dans l'*Anjou et ses Monuments*, tome 1^{er}, page 86, de qualifier l'arène de Gennes d'amphithéâtre. A ce propos, qu'il me soit permis de dire que nous avons en Anjou trois autres amphithéâtres, l'un à Angers, un second à Doué de l'époque mérovingienne, et un troisième présumé à Allenoçon, près de Brissac. »

« De théâtre je n'en connais aucun, ce qui démontrerait, jusqu'à preuve contraire, que nos ancêtres gallo-romains n'eurent pas de goût pour les représentations littéraires, tandis qu'ils en avaient beaucoup pour les combats de l'amphithéâtre qui, en effet, allaient mieux à leurs mœurs plus ou moins barbares. »

(La fin au prochain numéro.)

Dernières Nouvelles.

Berne, 25 août, 5 h. 27 soir. — Le commissaire fédéral à Genève, mande que l'agitation recommence. Les partis refusent de désarmer. Le commissaire fédéral a fait entrer les troupes fédérales dans la ville.

Augsbourg, 25 août. — La *Gazette d'Augsbourg* a reçu de Vienne le télégramme suivant :

« Des *Jettres* de Stuttgart assurent que le gouvernement wurtembergeois a l'intention de se placer à la tête d'un troisième groupe d'Etats, et de présenter à la Diète, au nom de ce groupe, des propositions importantes. »

Londres, 25 août. — Le correspondant de New-York du *Times* signale les négociations des démocrates pour le choix d'un candidat présidentiel favorable à la paix dans la convention de Chicago. On est convenu d'un armistice et de la convocation d'une convention générale.

ETAT-CIVIL du 16 au 31 juillet 1864.

NAISSANCES. — 18, Anne-Marie Pouzet, rue de la Basse-Ile; — Jules Guillemé, rue Notre-Dame; — Célestin-Ambroise-Antoine Méon, rue St-Jean; — Pauline Perrochon, rue de la Visitation; — 19, Eugénie-Louise Lecompte, rue du Portail-Louis; — Paul-Armand-Louis Lagoutte, place St-Michel; — 21, Marie Koe-gler, rue des Bouchers; — Marie-Henriette-Louise-Joséphine Carrière, rue de la Visitation; — 25, Adèle-Juliette-Fernande Barroux, rue St-Nicolas; — Marie-Anne-Blanche Brière, rue de la Monnaie; — 29, Marthe-Marie Guillemet, rue de la Tonnelle.

MARIAGES. — 18, Adolphe-René Bonin, serrurier, de Tours, et Apolline Gautier, sans profession, de Saumur; — 19, François-Auguste Rivain, cordonnier, et Marie-Louise Bougreau, chapeletière, tous les deux de Saumur; — 50, Louis Pommerais, chapeletier, et Jeanne-Françoise Boucher, chapeletière, tous les deux de Saumur.

DÉCÈS. — 21, Jean Lafay, serrurier, 59 ans, rue de la Visitation; — 26, Jean Lelièvre, tailleur de pierres, 70 ans, rue des Payens; — Georges-Paul Cornilleau, 4 mois, rue Saint-Nicolas; — Jean Maupoint, propriétaire, 76 ans, port St-Nicolas; — Françoise Savatier,

